



Controle drogue en periode probatoire

Par **jbvalentin**, le **13/01/2014** à **22:28**

Bonjour,rnrnJ'ai été contrôlé hier par les gendarmes. J'étais positif au cannabis, au amphétamines et je transportais de la résine.rnrnJ'ai eu mon permis le 8 août 2013.rnrnPouvez me dire quelles sont les peines encourues svp ?rnrn[/fluo]Merci d'avance.[/fluo]rnrnCordialement.

Par **kataga**, le **14/01/2014** à **06:05**

Bjr,rnIl faut faire durer la procédure jusqu'a août 2014,pour récupérer les 2 points de bonus annuel

Par **Tisuisse**, le **14/01/2014** à **08:06**

Bonjour jbvalentin,rnrnEn ce qui concerne les sanctions relatives à la conduite sous stupéfiants, elles sont détaillées dans le dossier en post-it en en-tête de ce forum. Merci de vous y reporter.rnrnEn ce qui concerne le transport de stupéfiant, là vous êtes dans un autre registre de sanctions qui pourraient bien, même si vous faites durer la procédure, vous coûter votre permis de conduire et rien n'interdit au juge de vous annuler directement votre permis et de vous interdire de le repasser avant un bon nombre de mois, voire d'années, sans compter que vous encourez aussi une peine de prison et la confiscation de votre voiture. Vous avez donc tout intérêt à prendre un avocat si vous voulez "limiter la casse".